

**ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2023**

**ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2023**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15



**Monette  
Fortin  
Tremblay**

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
Académie des retraités de l'Outaouais Inc.

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Académie des retraités de l'Outaouais Inc. (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Monette Fortin Tremblay .inc

**Maria Ferreira, CPA auditrice**

Gatineau  
Le 13 septembre 2023

**ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.****RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023****5**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	113 779 \$	195 126 \$
Activités socio-culturelles	217 363	185 036
Activités de financement	11 092	22 441
Cotisations	38 270	38 943
Commandite et dons	9 497	9 376
Intérêts	6 953	1 991
	<b>396 954</b>	<b>452 913</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	221 734	235 511
Coûts - activités socio-culturelles	128 887	104 100
Coûts - activités de financement	11 317	17 529
Loyer	25 600	25 013
Fournitures et matériel de bureau	13 624	8 264
Frais bancaires	11 937	11 345
Télécommunications	5 839	5 542
Assurances	5 343	4 174
Honoraires professionnels	5 213	5 252
Photocopieur	4 093	3 802
Amortissement des immobilisations	16 464	12 674
Publicité et frais de représentation	725	5 416
Intérêt sur la dette à long terme	3 840	2 570
	<b>454 616</b>	<b>441 192</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(57 662)</b>	<b>11 721</b>
<b>AUTRES REVENUS</b> (annexe B)	<b>3 840</b>	<b>2 570</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(53 822) \$</b>	<b>14 291 \$</b>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

6

	Grevé affectations internes (note 9)	Non affecté	2023 Total	2022 Total
<b>Solde au début</b>	80 000 \$	183 467 \$	263 467 \$	249 176 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(53 822)	(53 822)	14 291
Affectations internes (note 10)	(23 350)	23 350	-	-
<b>Solde à la fin</b>	56 650 \$	152 995 \$	209 645 \$	263 467 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.****SITUATION FINANCIÈRE****30 JUIN 2023****7**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	5 117 \$	41 682 \$
Placements temporaires (note 3)	282 529	276 411
Débiteurs (note 4)	5 646	3 688
Subvention à recevoir	-	1 994
Frais payés d'avance	5 466	4 437
	298 758	328 212
Immobilisations corporelles (note 5)	7 207	23 671
	305 965 \$	351 883 \$
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	23 674 \$	35 582 \$
Revenus reportés	7 718	3 883
Aide gouvernementale reportée (note 8)	3 840	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	36 160	-
	71 392	39 465
Apports reportés (note 7)	21 321	-
Aide gouvernementale reportée (note 8)	-	3 830
Dette à long terme (note 8)	-	36 170
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	3 607	8 951
	96 320	88 416
<b>ACTIFS NETS</b>		
Grevé d'affectation internes (note 10)	56 650	80 000
Non affecté	152 995	183 467
	209 645	263 467
	305 965 \$	351 883 \$

Éventualité

Engagement contractuel (note 12)

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023****8**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(53 822) \$	14 291 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 464	12 674
Amortissement des apports reportés	(5 344)	(2 087)
	(42 702)	24 878
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements temporaires	(6 118)	(42 795)
Débiteurs	(1 958)	2 950
Subvention à recevoir	1 994	10 688
Frais payés d'avance	(1 029)	(937)
Créditeurs et frais courus	(11 908)	11 781
Revenus reportés	21 321	-
Revenus reportés	3 835	(14 759)
	(36 565)	(8 194)
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(16 523)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts à long terme	10	150
Aide gouvernementale reportée	(10)	(150)
	-	-
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(36 565)</b>	<b>(24 717)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>41 682</b>	<b>66 399</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>5 117 \$</b>	<b>41 682 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Académie des Retraités de l'Outaouais Inc. (ARO) est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle regroupe des gens du troisième âge de la région de l'Outaouais à des fins de formation et d'activités sociales.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipements	36 mois
Matériel informatique	36 mois
Améliorations locatives	60 mois

### Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les séminaires ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé.

**Apports reçus sous forme de services**

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

**Évaluation des instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et de la subvention à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

**Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût.

**3. PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dépôts à terme, échéant le 30 mars 2024, 4,250 %	191 117 \$	226 275 \$
Épargne à terme, intérêt quotidien, disponible à demande	91 412	50 136
	<b>282 529 \$</b>	<b>276 411 \$</b>

**ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 JUIN 2023

11

**4. DÉBITEURS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes à recevoir	1 616 \$	2 454 \$
Taxes de ventes à recevoir	1 960	-
Intérêts courus	2 070	1 234
	<b>5 646 \$</b>	<b>3 688 \$</b>

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Équipements	32 543 \$	26 490 \$	6 053 \$	16 884 \$
Matériel informatique	16 916	15 762	1 154	6 787
Améliorations locatives	2 752	2 752	-	-
	<b>52 211 \$</b>	<b>45 004 \$</b>	<b>7 207 \$</b>	<b>23 671 \$</b>

**6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Salaires courus et vacances à payer	14 058 \$	11 245 \$
Fournisseurs et frais courus	9 616	21 122
Sommes à remettre à l'État	-	74
Taxes de vente à payer	-	3 141
	<b>23 674 \$</b>	<b>35 582 \$</b>

**7. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées au financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports sont les suivantes:

	Solde au 30 juin 2022	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 30 juin 2023
Programme Action Aînés du Québec (PAAQ)	- \$	16 320 \$	- \$	16 320 \$
Gouvernement du Canada -Nouveaux horizons	-	5 000	-	5 000
	- \$	21 320 \$	- \$	21 320 \$

**8. DETTE À LONG TERME**

	2023	2022
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, au taux de 0 %, sans versement, échéant le 31 décembre 2023	40 000 \$	40 000 \$
Escompte sur taux d'intérêt	(3 840)	(3 830)
	36 160	36 170
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	36 160	-
	- \$	36 170 \$

L'organisme a obtenu un prêt du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Ce prêt est garanti par le gouvernement du Canada. Aucun intérêt ni aucun remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 33.33 % jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Comme l'intention de l'organisme est de rembourser le prêt d'ici le 31 décembre 2023, un montant de 20 000 \$ a été comptabilisé dans les résultats de l'organisme dans les années précédentes.

Le prêt de 40 000 \$ a été actualisé au taux du marché et les intérêts implicites sur ce prêt, soit 3 840 \$, représentent un escompte sur taux d'intérêt. Cet escompte a été comptabilisé comme une aide gouvernementale reportée dans le bilan du présent exercice et sera amorti sur la durée du prêt.

**9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Des apports ont été reçus pour financer la mise sur pied d'un groupe musical d'aînés qui offrira des concerts de musique dans les résidences pour aînés.

Ces apports sont amortis en fonction de la durée de vie utile des immobilisations acquises.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début	8 951 \$	11 038 \$
Apports de l'exercice	-	2 791
	8 951	13 829
Amortissement des apports reportés	(5 344)	(4 878)
Solde à la fin	3 607 \$	8 951 \$

**10. AFFECTATIONS INTERNES**

En 2023, le conseil d'administration de l'organisme a redistribué un total de 23 350 \$ aux membres actifs en accordant un crédit de 25 \$ chacun. Le solde des crédits non utilisé d'une somme de 16 650 \$ est reporté ainsi que le 40 000 \$ à un fonds de roulement pour 2023-2024.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**11. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

## 12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un bail de 36 mois venant à échéance le 31 mai 2026. Le coût mensuel est de 2 015 \$ plus les taxes applicables. Selon le bail, le taux sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada. De plus, en vertu d'une entente entre la Ville de Gatineau et la Fondation pour les Aînés de l'Outaouais (FAO), la FAO alloue 2 500 heures de location gratuite. L'ARO doit payer l'excédent des heures de location utilisées à un coût de 25,93 \$ de l'heure plus les taxes applicables.

L'organisme a un contrat de location pour un photocopieur de marque Toshiba venant à échéance en novembre 2025. Le coût mensuel est de 241 \$ plus les taxes applicables.

L'engagement pris par l'organisme en vertu du bail et du contrat de location totalise donc 77 514 \$ et les versements au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	27 072 \$
2025	27 072
2026	23 270 \$

## 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de fournisseurs et frais courus à payer, et les salaires courus et vacances à payer.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

**ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

**15**

---

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ANNEXE A</b>		
<b>SUBVENTIONS</b>		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	65 219 \$	66 407 \$
Kino Québec	36 916	37 116
Ville de Gatineau	6 210	4 349
Gouvernement du Canada-Programme PNHA	5 344	11 793
Emploi Québec	90	32 211
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	38 480
Subvention SUCL	-	4 770
	<b>113 779 \$</b>	<b>195 126 \$</b>

**ANNEXE B**

**AUTRES REVENUS**

---

Autre apport- frais de financement	3 840 \$	2 570 \$
------------------------------------	----------	----------

---